



USAID | **POWER TUNISIA**
FROM THE AMERICAN PEOPLE

APPEL À CANDIDATURES N° : 001 :
FACILITATION DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT POUR LES
INVESTISSEMENTS EN ÉNERGIES PROPRES À PETITE ÉCHELLE EN
TUNISIE

Programme financé par USAID

[20 Novembre, 2023]

Acronymes

Acronyme	Définition
FAA	Fixed Amount Award
CO2	Dioxyde de Carbone
ANME	L'Agence Nationale pour la maitrise de l'énergie
EE	Efficacité Énergétique
ER	Énergies Renouvelables
GJ	Gigajoule
IMF	Institution de Microfinance
PEI	Producteur d'Énergie Indépendant
LED	Diodes Électroluminescentes
UE	Union Européenne
MACF	Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières
MW	Mégawatt
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PST	Plan Solaire Tunisien
SSPV	Système Solaire Photovoltaïque
SSD	Système Solaire Domestique
TM	Tonnes métriques
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar Américain
USAID	L'Agence des États-Unis pour le développement international
UEI	Unique Entity Identifier

Table des matières

I. RESUMÉ	5
1.1 Programme Power Tunisia	5
1.2 Résumé de l'appel à candidatures de Power Tunisia:	5
2. INSTRUCTIONS POUR LES CANDIDATS	8
2.1 Généralités	8
2.2 Informations de contact pour l'appel à candidatures.....	8
2.3 Questions et clarifications	8
2.4 Date et heure de dépôt des candidatures.....	9
2.5 Adresse de livraison de la demande	9
2.6 Type et montant de la subvention	9
2.7 Exigences de soumission de candidature.....	10
2.8 Eligibilité.....	10
2.9 Conditions préalables à la candidature	11
2.10 Applications tardives	11
2.11 Modification/retrait des demandes.....	11
2.12 Disposition des demandes.....	11
3. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	12
3.1 Contexte et défis spécifiques à relever dans le cadre de cette subvention.....	12
3.2 Objectif.....	13
3.3 Tâches spécifiques dans l'Étendue des travaux	14
3.4 Indicateurs.....	24
3.5 Activités et Livrables	24
3.6 Résultats attendus du programme de subvention	27
4. CONTENU TECHNIQUE DE LA CANDIDATURE	28
A) Page de garde.....	28
B) Données du candidat	28
C) Proposition technique (10 pages maximum)	28
5 CONTENU DU BUDGET	31
5.1 Budget et conditions de paiement.....	31
6.ÉVALUATION.....	34
A) Technique	34
B) Budget.....	34
7. RÉFÉRENCES, TERMES ET CONDITIONS.....	36
7.1 Références (choisir dans la liste ci-dessous, le cas échéant)	36
7.2 Termes et conditions.....	36

Auteurs

Cet appel à candidatures a été rédigé par l'équipe du programme Power Tunisia.

Programme USAID Power Tunisia

Adresse : Z, Lot HC 2/1/1 Les Berges du Lac 2, cité les pins, 1053, Tunis, Tunisia.

Ce document est protégé par les lois sur le droit d'auteur des États-Unis et d'autres pays en tant qu'œuvre non publiée. Ce document contient des informations qui sont la propriété et la confidentialité de Deloitte Consulting Overseas Projects, ou de ses partenaires d'alliance technique, et qui ne doivent pas être divulguées à l'extérieur ou dupliquées, utilisées ou divulguées en tout ou en partie à d'autres fins qu'avec l'autorisation de Deloitte Consulting LLP ou de l'un des cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu.

Toute utilisation ou divulgation totale ou partielle de ces informations sans l'autorisation écrite expresse de Deloitte est interdite.

© Deloitte Touche Tohmatsu (Non publié). Tous droits réservés.

I. RESUMÉ

I.1 Programme Power Tunisia

Le Programme USAID Power Tunisia financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (« Power Tunisia » ou « le Programme ») vise à renforcer la sécurité et la résilience énergétique de la Tunisie en facilitant le financement des investissements et en fournissant une assistance technique pour le déploiement de technologies d'énergie propre résultant en i) une augmentation de la capacité de production d'énergie propre, ii) une réduction de la demande et de la consommation d'énergie, iii) ainsi qu'une diminution significative des émissions de CO₂. En collaboration étroite avec L'Agence Nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME) Power Tunisia soutiendra les entreprises tunisiennes pour accélérer l'adoption des énergies renouvelables et des solutions d'efficacité énergétique tout en renforçant les capacités des principales parties prenantes du secteur afin de mieux se préparer, mettre en œuvre et gérer la transition vers l'énergie propre en Tunisie.

Pour soutenir le secteur énergétique tunisien dans la réalisation de ses objectifs en matière d'énergie propre, Power Tunisia apportera un soutien essentiel aux acteurs clés du secteur privé, cela inclut les fabricants industriels, les exploitants d'immeubles, les développeurs de producteurs d'électricité indépendants (PEI), les installateurs de systèmes solaires domestiques (SSD), les banques commerciales et autres. Ce soutien se traduira par une assistance technique ciblée, un appui financier sous forme de subventions et une collaboration étroite dans la conception, le financement et la mise en œuvre de projets spécifiques en matière d'énergies renouvelables (ER) et d'efficacité énergétique (EE).

En s'engageant activement dans cette démarche, Power Tunisia vise à contribuer de manière significative aux objectifs stratégiques établis pour le secteur de l'énergie en Tunisie:

1. Favoriser le déploiement des énergies renouvelables
2. Réduire les émissions de CO₂
3. Optimiser la consommation d'électricité
4. Mobiliser des capitaux externes pour les investissements dans les énergies propres

Dans le cadre d'une approche axée sur le secteur privé, Power Tunisia va mettre en œuvre une stratégie sophistiquée visant à mobiliser des investissements pour l'adoption de technologies d'énergie propre. Cette initiative vise à débloquer des financements commerciaux, à accroître la capacité de production d'énergie renouvelable en mégawatts, à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de CO₂. Dans le cadre de cet appel à candidature Power Tunisia va collaborer étroitement avec les développeurs, les installateurs, les consommateurs, les banques et d'autres acteurs clés du secteur privé afin de mieux comprendre et promouvoir les projets au niveau des entreprises.

Dans le cadre de cet Appel à candidatures (RFA), Power Tunisia travaillera en partenariat avec des banques commerciales et des institutions locales de microfinance (IMF) et fournira des subventions pour promouvoir les prêts pour les solutions ER/EE à petite échelle ainsi que pour engager les parties prenantes en Tunisie.

I.2 Résumé de l'appel à candidatures de Power Tunisia:

Étendue des travaux : Le présent appel à candidatures s'adresse aux institutions financières privées en Tunisie (Les Banques commerciales et Les Institutions de Microfinance) pour la mise en œuvre d'un ou plusieurs programmes de prêts verts de portée nationale et d'économies

d'échelle qui fournissent des crédits à petite échelle (valeur totale par prêt ne dépassant pas 50,000 USD) aux petites et moyennes entreprises (PME) pour financer l'achat et l'installation de technologies d'ER et/ou d'EE.

Période de performance : La période de performance pour les subventions est d'environ 18 mois, à partir du 1 Mars 2024 (date prévue de la signature du contrat de subvention) au 31 Aout 2025. La candidature, le plan de travail et le budget doivent refléter la période de performance. Les dates spécifiques seront déterminées au cours du processus de sélection et seront finalisées lors de l'exécution contrat de subvention. Les candidats retenus qui atteignent ou dépassent leurs objectifs et soumettent leurs livrables dans les délais, sous réserve de l'approbation de l'USAID, pourraient avoir la possibilité de continuer de bénéficier d'un financement.

Objectifs de la subvention : Cette subvention vise à faciliter l'accès des PME aux services financiers pour le financement de projets d'énergie renouvelable et/ou d'efficacité énergétique, ce qui se traduira par une augmentation de la production d'énergie renouvelable, une diminution de la consommation d'énergie au niveau de l'entreprise, une réduction des émissions de CO2 et une amélioration de la performance de l'entreprise. Les objectifs sont définis dans Étendue des travaux.

Les candidats qui proposent d'atteindre des objectifs plus élevés et qui démontrent dans leurs candidatures leur capacité à le faire peuvent obtenir une meilleure note lors du processus de sélection.

Sélection des Candidatures : Toutes les candidatures éligibles et complètes seront examinées par un comité de sélection technique sur la base des critères de sélection décrits dans [Section 6](#). Le score minimum requis pour être considéré pour une subvention est de 70 points sur un total de 100 points. Les candidats non retenus recevront une notification écrite de la part du programme Power Tunisia.

Plage de financement : Sous réserve de la disponibilité des fonds, le programme Power Tunisia prévoit d'accorder jusqu'à cinq (5) subventions à montant fixe (FAAs) le tout totalisant jusqu'à 1,000,000 USD en monnaie locale, toutes taxes applicables incluses. Les candidats peuvent demander un maximum de 400,000 USD de financement par subvention individuelle. Le nombre total de subventions accordées et les montants des subventions individuelles dépendront du nombre de demandes reçues et du financement demandé. Le financement de ces subventions sera soumis à l'approbation de l'USAID, à la disponibilité des fonds et au potentiel du candidat selon les critères d'évaluation. Les décisions finales d'attribution, y compris les montants individuels, seront prises au cours du processus de négociation préalable à l'attribution.

Dates limites de dépôt de candidatures : La date limite de dépôt des candidatures est le **17 Janvier 2024 à 17h** (heure Tunisienne). La date limite de soumission de questions est le **06 Décembre 2023 à 17h** (heure Tunisienne), et les réponses aux questions seront communiquées le **08 Décembre 2023**. Les candidatures doivent être soumises par voie électronique via le portail dédié aux subventions disponible à travers <https://dgrants.fluxx.io>. Pour de plus d'informations sur comment postuler, veuillez-vous référer à [la Section 2](#).

Le formulaire de demande de subvention et les instructions ainsi que les pièces jointes suivantes sont disponibles sur le portail des subventions <https://dgrants.fluxx.io> :

Pièce jointe 1 : Proposition technique

- Annexe A : Plan d'exécution de la subvention
- Annexe B : Informations sur les contrats/allocations d'aide antérieurs

Pièce jointe 2 : Budget et notes budgétaires

- Annexe C : Données justificatives des estimations de coûts

Pièce jointe 3 : Informations sur le demandeur

Pièce jointe 4 : Certifications et assurances du demandeur

- Annexe D : Documents attestant de l'éligibilité et des capacités du demandeur
- Annexe E : Formulaire d'évaluation environnementale
- Annexe F : Enquête sur l'équité des chances des candidats (facultative, sur demande du candidat)

2. INSTRUCTIONS POUR LES CANDIDATS

2.1 Généralités

- Les entités sollicitées pour soumettre une candidature ne sont pas tenues à aucune obligation de le faire.
- Les candidats ne seront pas remboursés par Power Tunisia pour les frais relatifs à la préparation et la soumission de leur candidature.
- Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule candidature dans le cadre de cet appel à candidatures.
- Pour l'interprétation des présentes instructions, les périodes mentionnées se réfèrent à des jours civils consécutifs.
- Power Tunisia se réserve le droit de tenir des discussions une fois qu'une candidature est retenue, ou de procéder à l'attribution de la subvention sans mener de discussions, uniquement sur la base des candidatures écrites, si cela est jugé dans son intérêt.
- Power Tunisia se réserve le droit de ne pas attribuer de subventions.
- Les présentes instructions aux candidats ne font pas partie de l'offre ou de la subvention. Leur objectif est d'assister les candidats dans la préparation de leur candidature.

2.2 Point de contact pour cet appel à candidatures

Le Bureau du Programme USAID Power Tunisia

Attention : Equipe de subventions de Power Tunisia

Adresse : Immeuble Bouhaira II, Lot HC 2/1/1 Les Berges du Lac 2, cité les pins, 1053, Tunis, Tunisia.

Courrier électronique : grants@powertunisia.com

2.3 Questions et clarifications

- **Procédure** : Seulement les questions et les demandes écrites de clarification recevront une réponse. Veuillez adresser vos questions relatives à cet appel à candidature par courrier électronique au contact spécifié ci-dessus.
- **Webinaire d'information** : Afin de clarifier les procédures et les objectifs de la subvention, un webinaire d'information aura lieu **le 4 Décembre 2023 à 15 :00**, heure tunisienne. Veuillez-vous inscrire au Webinaire à travers [ce lien](#) **avant 10:00**, heure tunisienne, **le 4 Décembre 2023**.
- **Date limite pour soumettre les demandes de clarification et questions** : Toutes les questions et demandes de clarification doivent être reçues **avant 17:00h** (heure locale de Tunisie) **le 6 Décembre 2023** à l'adresse électronique indiquée précédemment. Veuillez noter que seules les demandes de clarification et questions reçues avant cette date seront prises en compte.
- **Réponses** : Nous nous engageons à fournir des réponses aux demandes de clarification d'ici le **8 Décembre 2023**. Ces réponses seront envoyées par courrier électronique à tous les candidats concernés.

2.4 Date et heure de dépôt des candidatures

Date limite de soumission des candidatures : **17 Janvier 2024**

Heure limite de soumission des candidatures : 17 :00 h (5 pm), heure locale de Tunisie

2.5 Adresse de livraison de la demande

Les candidatures doivent être soumises via le portail des subventions (<https://dgrants.fluxx.io>).

Les candidats qui s'inscrivent pour la première fois au portail des subventions devront créer un compte et, après validation, recevront une notification par courrier électronique avec les informations d'identification nécessaires pour accéder au portail.

Le portail des subventions est une source d'instructions détaillées pour remplir un formulaire de candidature en ligne et contient tous les documents et budgets requis à joindre à la candidature. Si le portail des subventions n'est pas disponible et que l'erreur n'a pas pu être résolue par le service d'assistance, le dossier de candidature peut être envoyé par voie électronique à l'adresse électronique indiquée ci-dessous :

- grants@powertunisia.com
- Objet du courrier électronique : RFA #I Soumission de candidature à cause de l'indisponibilité de Fluxx.

Tous les intitulés de fichiers électroniques doivent inclure le nom de l'organisation et le titre du document. Les candidats doivent conserver des copies car toutes les demandes reçues ne seront pas renvoyées.

Toutes les candidatures reçues et les informations qu'elles contiennent resteront confidentielles, seront utilisées aux seules fins d'évaluation et ne seront pas divulguées à des tiers.

2.6 Type et montant de la subvention

Conformément à la [section 1.2](#) ci-dessus, Power Tunisia prévoit d'accorder un maximum de cinq (5) **subventions à montant fixe** (Fixed amount Award_FAA). Le tout totalisant jusqu'à l'équivalent de 1,000,000 USD en monnaie locale, toutes taxes comprises. Les candidats peuvent demander jusqu'à 400,000 USD de financement en monnaie locale par subvention individuelle. La détermination du montant individuel final de la subvention par candidat sera effectuée au cours de la phase de négociation préalable à l'attribution et dépendra du nombre de candidatures reçues et des montants fixes prévus pour chaque étape/jalon. Les bénéficiaires seront en outre soumis à l'approbation du bailleur de fond, à la disponibilité des fonds et à leurs performances antérieures. Le financement sera versé aux bénéficiaires en dinars tunisiens.

Les montants de subventions FAA seront versés par étape/jalon, à la fin de chaque étape/jalon le subventionnaire doit soumettre une facture avec le montant correspondant à l'étape/jalon approuvé. Une fois qu'un bénéficiaire a atteint une étape/un jalon spécifique (par exemple : a préparé un rapport de démarrage ou a émis un certain volume de prêts verts) qui a été validé par USAID Power Tunisia, le bénéficiaire recevra un montant fixe en fonction de cette étape/jalon. Le montant fixe par étape/jalon doit être basé sur une accumulation raisonnable des coûts nécessaire pour compléter l'étape (c'est-à-dire le coût pour émettre un prêt), conformément au tableau des étapes/jalons de la [section 3.3](#). Plus de détails sur l'accumulation des coûts pour les budgets basés sur les étapes de la FAA sont disponibles dans la [section 5](#).

2.7 Exigences de soumission de candidature

- **Langue** : La candidature et les correspondances associée doivent être rédigées en Anglais. Tout document de subvention résultant de cet appel à candidatures sera en Anglais.
- **Devise** : Le coût doit être présenté en dinars Tunisiens.
- **Méthode** : Les dossiers de proposition doivent être soumis par voie électronique via le portail dédié aux subventions disponible à l'adresse <https://dgrants.fluxx.io>.
- **Marquage** : USAID Power Tunisia Program, Appel à candidatures # I "Facilitation de l'Accès au Financement pour les Investissements dans les énergies propres à petite échelle en Tunisie".
- **Signataire autorisé** : La demande doit être signée par une personne dûment autorisée à soumettre une candidature au nom de l'organisme demandeur et à engager le demandeur vis-à-vis de la demande.
- **Personnel autorisé** : Veuillez indiquer le nom, le titre, l'adresse électronique et le numéro de téléphone des personnes au sein de l'entité autorisées à discuter et à accepter la subvention si elle est accordée.

2.8 Eligibilité

Pour être éligible et recevoir un fond dans le cadre du programme Power Tunisia, les candidats potentiels doivent satisfaire aux critères suivants :

- Être une organisation locale du secteur privé (non gouvernementale) légalement enregistrée en Tunisie.
- Les autres relations, associations, activités et intérêts de l'organisation candidate ne créent pas de conflit d'intérêts susceptible d'empêcher une totale impartialité dans la mise en œuvre des activités de la subvention.
- Toutes les organisations qui font des affaires avec le gouvernement fédéral des États-Unis doivent avoir un numéro d'identification d'entité unique (Unique Entity Identifier - UEI). Les bénéficiaires de subventions d'un montant supérieur à 25,000 USD devront obtenir un numéro UEI.

Critères d'éligibilité spécifiques à cet appel à candidatures :

- L'organisation candidate doit être une institution de crédit légalement agréée en Tunisie.
- L'organisation candidate doit avoir au moins cinq (5) ans d'expérience démontrée dans l'octroi de prêts en Tunisie.
- L'organisation candidate doit démontrer qu'elle dispose des systèmes, de la structure, des contrôles internes et des capacités pour produire les rapports nécessaires et émettre et rendre compte des portefeuilles de prêts de manière efficace.
- L'organisation candidate doit exister depuis plus de cinq (5) ans.
- L'organisation candidate doit avoir une expérience avérée dans les domaines techniques en rapport avec l'étendue des travaux ou l'objet de la subvention.
- L'organisation candidate doit avoir une capacité d'absorption minimale et démontrer sa capacité à gérer un portefeuille de prêts de manière durable.
- L'organisation candidate doit disposer d'un système financier fonctionnel pour gérer efficacement le volume proposé de subventions.

2.9 Conditions préalables à la candidature

Toutes les candidatures doivent être soumises en respectant le format spécifié ici (voir [section 4](#) Contenu technique de la candidature). Toute candidature soumise dans un autre format ne sera pas prise en considération. Les candidatures doivent également inclure tout document justificatif (résolution du conseil d'administration, statuts, etc.) nécessaire pour démontrer que :

- L'organisation candidate est une organisation éligible, légalement constituée en vertu de la législation tunisienne ou en cours d'obtention de ce statut juridique par le biais d'un enregistrement formel.
- L'organisation candidate dispose d'un engagement managérial, attesté par des résolutions écrites du conseil d'administration, des plans stratégiques (plan global à long terme pour l'organisation du candidat) ou d'autres documents, indiquant qu'elle met ou mettra en œuvre les objectifs susmentionnés ;
- Que l'organisation candidate n'a pas d'avances de l'USAID ou d'un contractant de l'USAID en suspens et non liquidées depuis plus de 90 jours, et que l'organisation candidate n'a pas de rapport de fin de subvention requis dans le cadre d'une subvention de l'USAID ou d'un contractant de l'USAID en souffrance depuis plus de 30 jours ;
- Qu'au moment de la candidature, il n'existe aucune condition au sein de l'organisation candidate ou concernant la gestion de l'organisation candidate qui rendrait l'organisation inéligible à une subvention financée directement ou indirectement par l'USAID.

2.10 Applications tardives

Les candidats doivent veiller à ce que leurs demandes soient reçues conformément aux instructions énoncées. Les candidatures tardives ne seront pas considérées et seront rejetées sans passer par le procès de sélection, même si le retard a été due à des circonstances qui ne dépendaient pas de la volonté du demandeur. Une candidature tardive ne sera prise en compte que si la seule cause de son retard était imputable à USAID Power Tunisia, Deloitte, ses employés ou agents.

2.11 Modification/retrait des demandes

Tout candidat a le droit de retirer, d'ajuster ou de rectifier sa candidature après l'avoir soumis au programme USAID power Tunisia, à condition que cette demande soit soumise dans les délais impartis préalablement énoncés.

2.12 Disposition des demandes

Les candidatures soumises en réponse à cet appel à candidatures ne seront pas renvoyées.

3. DESCRIPTION DU PROGRAMME

3.1 Contexte et défis spécifiques à relever dans le cadre de cette subvention

En 2022, 98,1 % de l'électricité en Tunisie provenait du gaz naturel, dont les deux tiers étaient importés d'Algérie, rendant ainsi la Tunisie particulièrement dépendante de la volatilité des prix internationaux du pétrole et du gaz. Avec une croissance annuelle de la consommation d'électricité de 4 % à 5 %, la hausse des prix du gaz naturel d'une part et la dépréciation du Dinar Tunisien d'autre part, la subvention énergétique est devenue de plus en plus coûteuse et par conséquent difficile à maintenir, créant des défis budgétaires et entravant la transition vers une énergie propre en Tunisie.

Par ailleurs, le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) de l'Europe entrera en vigueur dès 2026. Cependant, depuis le 1er octobre 2023, les entreprises tunisiennes opérant dans les secteurs de la sidérurgie, du ciment, des engrais, de l'aluminium et de la production d'électricité et exportant vers l'Europe devront déclarer leurs émissions carbonées, sans les payer. À partir du 1er janvier 2026, elles devront obtenir des certificats carbonés ou payer des ajustements financiers. Par la suite, l'Europe a pour objectif d'étendre ce mécanisme à d'autres biens, et éventuellement couvrir l'ensemble des importations européennes. Il est donc primordial que le secteur privé investisse pleinement dans les solutions d'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. En anticipant l'adoption de telles mesures, les entreprises tunisiennes pourront non seulement réduire leurs factures énergétiques, mais aussi renforcer leur compétitivité et leur rentabilité, tout en se conformant aux futures réglementations internationales en matière d'environnement.

USAID Power Tunisia est une initiative quinquennale mise en œuvre par Deloitte Consulting SRL dans le cadre du contrat n° 72066423C00001 qui vise à promouvoir l'autonomie de la Tunisie dans le secteur de l'énergie en collaboration étroite avec l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME) en renforçant sa capacité à gérer, exploiter et entretenir un système électrique moderne, propre et financièrement sain, à diversifier et sécuriser l'approvisionnement en énergie et à promouvoir des projets pilotes et des partenariats dans le domaine des technologies avancées. Power Tunisia encourage l'adoption des énergies renouvelables et des technologies d'efficacité énergétique en fournissant une assistance technique ciblée, un financement incitatif et un renforcement des capacités aux parties prenantes sélectionnées. Les organisations partenaires et les homologues du programme comprennent les consommateurs d'énergie tel que ANME, les développeurs, les intermédiaires financiers tels que les banques commerciales, les IMF (Institutions de Microfinance) et les institutions d'investissement, ainsi que les associations locales, les ONG et la communauté internationale des donateurs, tels que les banques de développement multilatérales et les donateurs Power Tunisia soutiendra les progrès vers les objectifs du secteur de l'électricité, notamment :

- Augmentation de la production nationale d'énergie à partir de sources renouvelables
- Réduire la demande d'énergie
- Réduire l'intensité en carbone
- Réduire les pertes d'électricité.
- Augmentation des investissements et de l'innovation dans le secteur privé.
- Réduction du déficit énergétique.

La Tunisie, avec une population légèrement supérieure à 12 millions d'habitants et une densité de population relativement faible (environ 76 habitants par km²), dispose d'un potentiel solaire élevé. Les opportunités pour les PME, de diminuer leurs dépenses énergétiques sont nombreuses en

Tunisie, à titre d'exemple l'installation de systèmes solaires photovoltaïques (SSPV) rentables pour l'autoconsommation et la vente partielle au réseau, de chauffe-eau solaire thermiques, d'appareils à haut rendement énergétique, d'isolation et autres, chacun ayant la capacité de réduire la facture énergétique du propriétaire tout en réduisant les émissions de CO₂.

Cependant, malgré la disponibilité et la rentabilité de technologies d'énergies renouvelables (ER) et d'efficacité énergétique (EE) rentables, les PME se heurtent à des contraintes financières qui limitent leur capacité à investir pleinement dans l'énergie propre. L'absence de prêts substantiels pour les initiatives en matière d'énergie propre en Tunisie contribue au fait que les sources d'énergie renouvelables en Tunisie ne représentent actuellement que 3 % du bouquet énergétique du pays.

En libérant le potentiel des énergies renouvelables et en facilitant l'accès à un financement abordable, la Tunisie peut être mieux positionnée pour atteindre son objectif de 4 GW de capacité installée sur la base de la vision 2030 énoncée dans le Plan solaire Tunisien (PST).

3.2 Objectif

La subvention intitulée « Facilitation de l'accès au financement pour les investissements en énergies propres à petite échelle en Tunisie » vise à soutenir les intermédiaires financiers, (les banques commerciales et les institutions de microfinance (IMFs)) pour développer de nouveaux produits financiers et émettre des prêts d'un montant maximal de 50,000 USD chacun , destinés aux petites et moyennes entreprises (PME). Ces prêts sont spécifiquement conçus pour faciliter la mise en œuvre de projets ER et/ou EE à petite échelle, pour améliorer l'accès à l'énergie renouvelables, notamment dans les régions vulnérables de la Tunisie.

En étroite collaboration avec l'équipe Power Tunisia les bénéficiaires de cette subvention seront invités à concevoir des mécanismes de financement appropriés et à développer des produits de prêt spécialement conçus pour soutenir les initiatives en faveur des énergies propres. Les institutions financières candidates doivent utiliser les lignes de crédit existantes car Power Tunisia ne fournira pas d'accès à de nouvelles lignes de crédit. Les emprunteurs recevant des prêts peuvent utiliser les fonds pour différentes activités, y compris l'amélioration de la capacité de production d'ER (comme l'achat et l'installation de systèmes solaires photovoltaïques, solaires thermiques, éoliens, de biomasse et/ou de biogaz) et/ou l'amélioration de l'EE afin de réduire les émissions de CO₂. La solvabilité de l'emprunteur, sa capacité de remboursement, le respect des normes en matière d'ER/EE et les politiques de l'institution de prêt doivent être évalués avant l'octroi du prêt.

Il est important de noter que les sous-subsidations ne sont pas autorisées dans le cadre de ce programme.

L'équipe du programme Power Tunisia collaborera étroitement avec les bénéficiaires sélectionnés pour définir les critères de qualification des prêts. Toutefois, il convient de noter que toute définition des "prêts admissibles" doit inclure les éléments suivants :

- Les prêts éligibles octroyés pour le financement en ER/EE de services et/ou d'équipements sont plafonnés à 50,000 USD.
- Qualifying loans are issued to registered private firms for use in their businesses.
- For loans issued that include both clean energy and non-clean energy components, only the debt portion used for the clean energy component will be considered as the qualifying loan.

- Grantees will receive the approved costs of issuing such qualifying loans back in each quarter upon submission of the required milestone verification documents during each grant reporting period.

3.3 Tâches spécifiques dans l'Étendue des travaux

Pour accélérer l'émission de prêts bancaires en Tunisie pour les projets d'énergie propre à petite échelle, et pour offrir des avantages financiers et environnementaux aux nombreuses PME, qui dépendent actuellement de l'énergie dérivée des combustibles fossiles, Power Tunisia a développé le programme intitulé "Facilitation de l'accès au financement pour les investissements en l'énergie propre à petite échelle en Tunisie". Ce programme est conçu pour accélérer l'adoption des technologies d'énergie propre en Tunisie au cours des trois prochaines années. L'expérience d'autres pays montre que l'accès au financement est un obstacle majeur pour les PME qui visent adopter des technologies d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

Dans le cadre de ce programme, les candidats retenus recevront deux types d'aide :

- **Un montant fixe de subvention (FAA)** basée sur les résultats/étapes atteints suite à l'émission de prêts éligibles.
- **Soutien opérationnel** basé sur des exigences ou des demandes individuelles des institutions sélectionnées pouvant inclure un soutien à la mise sur le marché, à l'efficacité commerciale et à la recherche et à l'analyse.

Un montant fixe de subvention (FAA)

Cette subvention sera mise à la disposition des institutions financières éligibles pour les encourager à émettre des prêts verts en les aidant à récupérer une partie des coûts associés à l'émission de ces prêts admissibles pour promouvoir l'émission des prêts verts en Tunisie. Un total de 1,000,000 USD de financement est disponible. Chaque candidat peut solliciter l'équivalent d'un maximum de 400,000 USD en monnaie locale. Les paiements seront effectués en dinars Tunisiens en fonction de la réalisation des étapes/jalons convenues.

La valeur totale de la subvention sera basée sur la somme des montants fixes correspondant à chaque étape. Le Tableau I présente les étapes/jalons du programme de subvention de Power Tunisia "Améliorer l'accès au financement pour les investissements dans les énergies propres à petite échelle en Tunisie", le montant fixe par étape et les lignes budgétaires correspondantes seront proposés par chaque candidat et finalisés avec l'équipe Power Tunisia lors de la phase d'évaluation et de négociation. Power Tunisia se réserve le droit de négocier les coûts et d'approuver les montants fixes définitifs liés à chaque étape/jalon.

Tableau I : Calendrier des étapes/jalons

Étape/ Jalon #	Description du jalon	Document de vérification	Montant fixe	Date d'achèvem ent
I	le rapport de démarrage : Après l'exécution de la	Rapport de démarrage approuvé comprenant : ○ Conception du produit de prêt	○ Le montant proposé doit être basé sur une	I mois après la date de démarrage.

	<p>subvention, le bénéficiaire va créer le rapport de démarrage qui détaillera le plan du bénéficiaire pour l'émission de prêts admissibles et l'atteinte des étapes suivantes.</p> <p>Le rapport détaillera le plan de la mise en œuvre de la subvention, et comprendra différents éléments qui sont détaillés dans la section "document de vérification".</p> <p>Le bénéficiaire doit utiliser les modèles fournis par Power Tunisia.</p>	<p>pour l'énergie propre, y compris le volume et les paramètres anticipés des prêts à émettre au cours de chaque étape (fournir une gamme de produits de prêt allant jusqu'à 50,000 USD, cette gamme influencera le budget).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Toute mise à jour pertinente du système de back-office ○ Stratégie d'information visant à sensibiliser les emprunteurs potentiels aux financements disponibles pour les solutions d'énergie renouvelable et/ou d'efficacité énergétique. ○ Des solutions d'ER et/ou d'EE parmi les emprunteurs potentiels dans les différents gouvernorats. ○ Matériel de marketing associé (campagnes publicitaires, etc.). ○ Plan/stratégie pour l'égalité des sexes et l'inclusion sociale (Gender equality and social inclusion_GESI). 	<p>accumulation raisonnable des coûts pour franchir cette étape (par exemple, le travail du personnel, les coûts de marketing, etc.)</p>	
--	--	---	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Programme et calendrier de formation des agents de crédit. ○ Plan de mise en œuvre des activités de subvention. ○ La liste des emprunteurs préapprouvés, ventilée par montant de prêt, par genre et par région géographique. ○ La documentation relative aux prêts verts (tel que les contrats de prêt) avant l'exécution doit être partagée avec l'équipe Power Tunisia afin d'obtenir une préapprobation pour la prochaine étape. <p>Toutes les données collectées seront fournies de manière à protéger le nom du client et à respecter les règles de confidentialité des données requises, y compris la loi de la protection des données personnelles.</p>		
2	Montant de la première série de prêts verts admissibles émis en monnaie locale	À la fin du trimestre, le bénéficiaire est tenu de partager les documents démontrant l'émission des prêts pour lesquels le montant fixe d'étape /jalon est réclamé afin de recevoir les paiements.	Le montant proposé doit être basé sur le coût associé à l'émission du volume de prêts éligibles au cours du trimestre considéré (avec une valeur de	Quatre (4) mois après la date de démarrage. (Q1)

	<p>[émission des prêts admissibles dont le montant maximum est l'équivalent de 50,000 USD en dinar Tunisien par prêt].</p> <p>Pour soutenir la progression vers cette étape, Power Tunisia organisera des réunions mensuelles avec les subventionnaires pour suivre de près le progrès réalisé par le bénéficiaire pour atteindre ses objectifs respectifs en matière de volume de prêts. Power Tunisia fournira également un soutien technique initial au personnel de l'organisme subventionné qui sera responsable de la communication des données</p>	<p>Cela doit inclure, sans toutefois s'y limiter, des copies des accords de prêt et autres documents connexes.</p> <p>Rapports mensuels approuvés soumis au cours du trimestre de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La documentation et le suivi du niveau de progrès réalisé par le bénéficiaire pour atteindre ses objectifs. ○ Documentation des succès et des défis identifiés. ○ Les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs. ○ Power Tunisia fournira un soutien technique initial au personnel du bénéficiaire qui sera responsable de la collecte et communication des données pour garantir la qualité des données. <p>Rapport trimestriel complété et approuvé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Documentation sur le volume total de prêts admissibles émis ce trimestre, conformément aux objectifs d'étape pour cette série de prêts verts. 	<p>prêt maximale équivalente à 50,000 USD par prêt). Ces coûts peuvent inclure, sans s'y limiter, les frais d'origination, les frais de souscription, le temps de travail du personnel, les frais juridiques, etc.</p>	
--	--	---	--	--

	<p>afin de garantir leur qualité.</p> <p>L'organisme bénéficiaire devra procéder en permanence à l'identification et à l'évaluation des emprunteurs éligibles en se rendant compte des indicateurs mentionnés dans l'appel à candidatures à la section 3.4 Indicateurs .</p> <p>Au cours du trimestre, le bénéficiaire est tenu de rendre compte du nombre/volume de prêts soumis à l'équipe Power Tunisia pour approbation, après validation, le bénéficiaire émet les prêts et facture le programme pour les étapes /jalons accomplies. Les étapes /jalons doivent correspondre à la structure de paiement de la subvention spécifiée au</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Estimation des prêts en cours de préparation pour le prochain cycle de prêts pour la prochaine étape. ○ Liste des emprunteurs des prêts admissibles, ventilée par montant de prêt, statut socio-économique des propriétaires de PME (sexe, origine ethnique, âge, etc.) et région géographique. ○ Succès remportés et défis identifiés. ○ Vérification du déboursement des prêts admissibles aux emprunteurs approuvés. ○ Histoires de réussite, leçons apprises, retour d'information de la part des emprunteurs. ○ Documents montrant le suivi et la surveillance des taux de remboursement des prêts par les emprunteurs. ○ Analyse de la viabilité économique des projets/initiatives énergétiques financés par des prêts (par exemple, réduction des 		
--	--	---	--	--

	<p>niveau de la subvention à montant fixe.</p> <p>Le bénéficiaire doit utiliser les modèles fournis par Power Tunisia pour élaborer le rapport.</p>	<p>factures d'électricité).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Rapports sur l'amélioration de la performance énergétique, la réduction des émissions de CO2, l'adoption de produits ER et EE (éclairage, refroidissement, etc.) dans les communautés mal desservies ou éloignées. ○ Preuve de l'acquisition d'équipements ou de l'installation de systèmes d'ER par les emprunteurs (tels que les reçus et les versements de fonds aux fournisseurs, etc.) ○ Les documents relatifs aux prêts verts (tels que les contrats de prêt) avant l'exécution doivent être partagés avec l'équipe de Power Tunisia afin de vérifier l'éligibilité et d'obtenir une préapprobation pour la prochaine étape. <p>Toutes les données collectées seront fournies de manière à protéger le nom du client et à respecter les règles de</p>		
--	---	--	--	--

		<p>confidentialité des données, y compris la loi sur la protection des données personnelles.</p> <p>Le bénéficiaire doit utiliser les modèles fournis par Power Tunisia.</p>		
3	<p>Montant de la deuxième série de prêts verts admissibles émis en monnaie locale [émission des prêts verts admissibles dont le montant maximum est l'équivalent de 50,000 USD en dinar Tunisien par prêt].</p>	Identique à l'étape n° 2	Identique à l'étape n° 2	Sept (7) mois après la date de démarrage.(Q2)
4	<p>Montant de la troisième série de prêts verts admissibles émis en monnaie locale [émission des prêts verts admissibles dont le montant maximum est l'équivalent de 50,000 USD en dinar</p>	Identique à l'étape n° 2	Identique à l'étape n° 2	Dix (10) mois après la date de démarrage.(Q3)

	Tunisien par prêt].			
5	Montant de la quatrième série de prêts verts admissibles émis en monnaie locale [émission des prêts verts admissibles dont le montant maximum est l'équivalent de 50,000 USD en dinar Tunisien par prêt].	Identique à l'étape n° 2	Identique à l'étape n° 2	Treize (13) mois après la date de démarrage. (Q4)
6	Montant de la cinquième série de prêts verts admissibles émis en monnaie locale [émission des prêts verts admissibles dont le montant maximum est l'équivalent de 50,000 USD en dinar Tunisien par prêt].	Identique à l'étape n° 2	Identique à l'étape n° 2	Seize (16) mois après la date de démarrage. (Q5)
7	Rapport final	Un rapport final approuvé comprenant	Doit être basé sur une estimation raisonnable des	Un (1) mois après la fin de la période

	<p>Le bénéficiaire est tenu de produire un rapport final décrivant les activités menées et les résultats obtenus pendant toute la durée du projet, y compris le volume total des prêts verts admissibles émis. Le rapport doit inclure les défis, les réussites et les leçons tirées de l'expérience.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un résumé des activités de subvention entreprises au cours de la période de performance, y compris les succès et les leçons tirées. ○ Une analyse de la manière dont la subvention a contribué à l'atteinte des objectifs du programme, y compris le montant total reçues et les investissements du secteur privé obtenus par effet de levier. ○ Le rapport doit inclure le nombre final et le volume des prêts pour l'énergie propre émis par zone géographique, ainsi qu'une comparaison avec les objectifs prévus. Les informations sur le volume total des prêts accordés doivent être ventilées en fonction du statut socio-économique des propriétaires de PME et de la répartition géographique des bénéficiaires. ○ Description de l'impact et des résultats du projet, 	<p>coûts pour réaliser cette étape (par exemple, le travail du personnel, les coûts d'analyse des données, etc.)</p>	<p>de performance.</p>
--	--	--	--	------------------------

		<p>sur la base des indicateurs présentés dans la candidature ainsi que de toute autre information ou commentaire des parties prenantes ou des observateurs.</p> <p>Cette description doit également inclure une évaluation de la durabilité des prêts futurs dans le domaine de l'énergie propre et le pourcentage de prêts pour les énergies renouvelables par rapport aux prêts pour l'efficacité énergétique accordés par zone géographique.</p> <p>Toutes les données collectées seront fournies de manière à protéger le nom du client et à respecter les règles de confidentialité des données requises, y compris la loi sur la protection des données personnelles.</p> <p>Le bénéficiaire doit utiliser les modèles fournis par Power Tunisia.</p>		
--	--	---	--	--

Conseil et soutien opérationnel

Chaque candidat retenu aura accès à l'assistance technique de l'équipe de Power Tunisia sous la forme d'un soutien consultatif et opérationnel. Ce soutien sera offert sur une base "pull", les candidats retenus devant spécifier la ou les parties de leur chaîne de valeur qui requièrent

l'assistance la plus urgente. Power Tunisia fournira différents aspects d'assistance technique, y compris, mais sans s'y limiter, le développement de prêts pour l'énergie propre, le développement de matériel de marketing, la formation des agents de crédit, et la gestion du portefeuille de prêts. En fournissant un soutien opérationnel, Power Tunisia s'assurera que ce soutien est ciblé et spécifique au bénéficiaire. La confidentialité sera maintenue à tout moment. Power Tunisia travaillera avec les bénéficiaires au cours de la phase post-attribution afin de déterminer la portée et le niveau appropriés de l'appui opérationnel. Les candidats doivent être conscients que ce soutien est limité et qu'il devra être réparti entre tous les bénéficiaires.

3.4 Indicateurs

Suite à la consultation de Power Tunisia et d'autres parties prenantes, le bénéficiaire doit concevoir et fournir un portefeuille de produits financiers pour l'énergie propre afin d'atteindre plusieurs résultats qui seront quantifiable à l'aide des indicateurs suivants :

- Nombre de prêts éligibles pour l'énergie propre, désagrégés par statut socio-économique des propriétaires de PME (sexe, ethnie, âge, etc.) et par zone géographique ;
- Nombre de nouveaux emprunteurs bénéficiant de prêts pour l'énergie propre, désagrégés par statut socio-économique des propriétaires de PME (sexe, origine ethnique, âge, etc.) et par zone géographique ;
- Nombre de prêts accordés désagrégés par zone géographique (par exemple, zones côtières ou intérieures, zones rurales ou urbaines) ;
- Nombre de mises à niveau de l'EE ou d'installations d'ER dans différentes régions de Tunisie ;
- Montant (volume global) des prêts pour l'énergie propre accordés aux emprunteurs (en équivalent USD) ;
- Montant des capitaux propres de l'emprunteur apportés à des projets propres bénéficiant de certains prêts pour l'énergie propre (en équivalent USD) ;
- Nombre de bénéficiaires de l'emprunteur bénéficiant du projet d'énergie propre financé, ventilé par sexe, statut socio-économique des propriétaires de PME (sexe, ethnie, âge, etc.) et zone géographique ;
- Taux de remboursement des prêts ;
- Vérification des économies d'énergie réalisées par les emprunteurs et/ou les clients finaux (bénéficiaires) (exprimées en nombre ou en pourcentage d'augmentation) ;
- Nombre de GJ d'énergie économisée pour les emprunteurs et/ou les clients finaux (bénéficiaires) ;
- Nombre de MW de nouvelle production d'énergie renouvelable sur le réseau ; et
- Nombre de tonnes d'émissions de CO2 réduites ;

3.5 Activités et Livrables

Dans le cadre de cette portée de travail (subvention), le bénéficiaire poursuivra ses efforts pour augmenter le nombre des prêts verts à petite échelle (moins de 50,000 USD par prêt) émis aux PME qui se lancent dans la conception, l'installation et l'exploitation de projets d'énergie renouvelable et/ou d'efficacité énergétique. Les activités poursuivies à cette fin sont à la discrétion du bénéficiaire. Toutefois, elles devraient inclure la conception de nouveaux produits de prêt liés

aux énergies propres, le développement de supports marketing et de matériel pédagogique pour informer les emprunteurs potentiels sur la disponibilité de nouveaux produits de prêt et les avantages de l'investissement dans les solutions d'énergie propre. Les activités supplémentaires peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, la formation/le renforcement des capacités pour renforcer les capacités des emprunteurs en matière de financement des énergies propres, l'organisation d'ateliers/forums et la facilitation de la collaboration entre les emprunteurs et d'autres parties prenantes concernées, etc.

Pour permettre une gestion et des rapports efficaces de la subvention, le bénéficiaire doit compléter et soumettre les livrables énumérés ci-dessous en fonction des délais indiqués dans le calendrier des rapports.

Les livrables doivent être soumis par le bénéficiaire en anglais :

Rapport de démarrage : dû au plus tard un mois après le début de la subvention, le bénéficiaire doit soumettre :

- o Conception de produits de prêt pour les énergies propres, y compris le volume prévu et les paramètres des prêts à émettre à chaque étape (fournir une gamme de produits de prêt verts allant jusqu'à 50,000 USD ; cette fourchette influencerait le budget)
- o Toute mise à jour pertinente du système de back-office
- o Stratégie de sensibilisation pour sensibiliser au financement disponible pour les solutions ER et/ou EE parmi les emprunteurs potentiels dans différents gouvernorats
- o Supports marketing associés pour (campagnes publicitaires, etc.).
- o Plan/stratégie pour l'égalité des genres et l'inclusion sociale (GESI).
- o Programme et calendrier de formation des agents de crédit.
- o Plan de mise en œuvre des activités de subvention, y compris le calendrier.
- o Liste des emprunteurs préapprouvés avec les emprunteurs ventilés par montant du prêt, statut socio-économique des propriétaires de PME (sexe, origine ethnique, âge, etc.) et région géographique.
- o La documentation du prêt vert (telle que les contrats de prêt) avant l'exécution doit être partagée avec l'équipe de Power Tunisia afin d'être autorisée à être éligible et d'obtenir une préapprobation pour la prochaine étape.

Rapports d'avancement mensuels : dû au plus tard un (5) jour ouvrable après les appels mensuels menés avec l'équipe de Power Tunisia, le bénéficiaire devra soumettre le rapport mensuel qui comprend les éléments suivants :

- o Documenter et suivre le niveau de progrès réalisé par le bénéficiaire pour atteindre ses objectifs d'émission de prêt.
- o Succès réalisés et défis identifiés.
- o Éléments d'action pour atteindre les objectifs.
- o Power Tunisia fournira un soutien technique initial au personnel du bénéficiaire qui sera responsable de la communication des données afin de pouvoir garantir la qualité des données à rapporter.

Rapports trimestriels : dû 10 jours ouvrables après la fin de chaque trimestre, le bénéficiaire doit soumettre :

- o Documentation sur le volume total de prêts éligibles émis ce trimestre, conformément aux objectifs d'étape pour cette série de prêts verts.

- o Estimation des prêts en cours pour la prochaine série de prêts pour la prochaine étape.
- o Liste des emprunteurs éligibles aux prêts, ventilée par montant du prêt, statut socio-économique des propriétaires de PME (sexe, origine ethnique, âge, etc.) et région géographique.
- o Succès réalisés et défis identifiés.
- o Vérification du décaissement des prêts éligibles aux emprunteurs approuvés.
- o Histoires de réussite, leçons apprises, commentaires des emprunteurs.
- o Documents montrant le suivi et le contrôle des taux de remboursement des prêts des emprunteurs.
- o Analyse de la viabilité économique des projets/initiatives énergétiques financés par des prêts (par exemple, des factures de services publics réduites).
- o Rapports sur l'amélioration des performances énergétiques, les réductions des émissions de CO2, l'adoption de produits ER et EE (éclairage, refroidissement, etc.) dans les communautés mal desservies ou éloignées.
- o Preuve de l'acquisition d'équipements ou de l'installation de systèmes ER par les emprunteurs (telles que les reçus et le décaissement des fonds aux fournisseurs, etc.).
- o La documentation du prêt vert (telle que les contrats de prêt) avant l'exécution doit être partagée avec l'équipe de Power Tunisia afin d'être autorisée à être éligible et d'obtenir une préapprobation pour la prochaine étape.

Rapport final : avant l'achèvement de la subvention, le programme Power Tunisia enverra à chaque bénéficiaire une lettre décrivant le processus de clôture de la subvention et les rapports requis, y compris un rapport final. Le rapport final doit comprendre :

- o Un résumé des activités de subvention entreprises au cours de la période de performance, y compris les réussites et les enseignements tirés.
- o Une discussion sur la façon dont les subventions ont contribué aux objectifs du programme, y compris le montant total des subventions reçues et les investissements du secteur privé mobilisés.
- o Le rapport doit inclure le nombre final et le volume des prêts pour l'énergie propre accordés par zone géographique, ainsi qu'une comparaison avec les objectifs prévus. Les informations sur le volume total des prêts accordés doivent être ventilées en fonction du statut socio-économique des propriétaires de PME et de la diversité géographique des bénéficiaires.
- o Description de l'impact et des résultats du projet, sur la base des indicateurs présentés dans la demande ainsi que de toute autre information anecdotique, commentaire des parties prenantes ou des observateurs. Cette description doit également inclure une évaluation de la durabilité des prêts futurs dans le domaine de l'énergie propre et le pourcentage de prêts pour les énergies renouvelables par rapport aux prêts pour l'efficacité énergétique accordés par zone géographique.

Si le bénéficiaire n'arrive pas à satisfaire aux exigences en matière des rapports et ne fournit pas les pièces justificatives nécessaires, l'administrateur de la subvention a le droit de mettre fin à la subvention, en tout ou en partie, ou de prendre toute autre mesure appropriée, y compris, mais sans s'y limiter, le remboursement ou le rappel de tout montant de la subvention.

3.6 Résultats prévus du programme de subvention

Les bénéficiaires devront démontrer que les prêts éligibles émis ont été utilisés pour financer des projets d'énergie renouvelable et/ou d'efficacité énergétique, contribuant ainsi aux résultats suivants :

- Accès accru aux énergies renouvelables
- Amélioration de l'efficacité énergétique
- Économies d'énergie (au niveau de l'entreprise)
- Réduction des émissions de CO₂
- Augmentation des avantages socio-économiques
- Partage des connaissances entre les emprunteurs et adoption plus large des solutions d'ER/EE par les membres de la communauté locale

4. CONTENU TECHNIQUE DE LA CANDIDATURE

Toutes les candidatures reçues avant la date limite seront examinées pour déterminer si elles répondent aux spécifications décrites dans les lignes directrices. USAID Power Tunisia peut rejeter les candidatures qui sont :

- Incomplètes ;
- Ne répondent pas à l'étendue des travaux de l'appel à candidatures ;
- ne sont pas conformes aux exigences en matière de format ; ou
- sont soumises après la date limite.

Les candidats qui répondent à cet appel à candidatures doivent respecter les directives suivantes (s'ils soumettent leur candidature en dehors du portail des subventions) :

- Rédigé en anglais
- Exigences de format :
 - Papier A4
 - Marges de 1 pouce (2,54 cm) sur tous les côtés
 - Interligne simple
 - Police : Times New Roman - 12 points
- Inclure tous les composants énumérés dans la section ci-dessous, dans l'ordre spécifié
- Maximum de 10 pages pour la proposition technique (la page de garde et les annexes ne sont pas prises en compte dans la limite des 10 pages).

La demande en réponse à cet appel à candidatures doit être organisée comme suit :

A) Page de garde

Inclure toutes les informations suivantes :

- Nom, adresse, numéro de téléphone/fax et adresse électronique de l'organisation
- Titre du projet proposé
- Nom du point de contact
- Durée du projet
- Date de soumission

B) Données du candidat

Consultez le formulaire de candidature et les directives, disponibles sur le portail des subventions: <https://dgrants.fluxx.io>.

C) Proposition technique (10 pages maximum)

Les sections de la proposition technique de ci-joint I du formulaire de demande de subvention et des lignes directrices doivent utiliser les titres en italique ci-dessous, dans l'ordre suivant :

1. Contexte/Énoncé de besoin

- Fournir des informations sur le rôle des institutions financières tunisiennes dans l'accélération de l'adoption de solutions d'énergies renouvelables et d'efficacité

énergétique, leur vision de la transformation du secteur énergétique suite à un meilleur accès au financement.

- Décrire l'approche utilisée par les institutions financières tunisiennes pour informer les emprunteurs potentiels sur les produits de prêt vert, ainsi que la manière dont elles influencent le comportement des emprunteurs.
- Décrire les défis/opportunités auxquels les institutions financières tunisiennes font face pour promouvoir les produits de prêt d'énergie verte.

2. But, objectifs et orientation géographique du projet

- Décrire comment les institutions financières tunisiennes pourraient être impliquées de manière proactive dans la promotion de la réforme du secteur de l'énergie ainsi que dans la communication avec les parties prenantes et les emprunteurs potentiels sur les options de prêt vert disponibles et les avantages de l'adoption des produits ER/EE.
- Décrire la vision de votre institution concernant le développement de produits de prêts verts pour contribuer à l'adoption de solutions EE/ER en Tunisie.
- Quelles sont les zones géographiques que vous prévoyez couvrir grâce à la mise en œuvre de ce programme.

3. Les activités et leur plan de mise en œuvre

- Décrire les approches techniques et stratégiques qui seront utilisées pour émettre le volume projeté de prêts éligibles et mettre en œuvre les activités proposées, ainsi que les raisons de la méthodologie proposée. Identifier les meilleures pratiques et les bases factuelles/justificatives qui ont éclairé les interventions du projet.
- Si l'activité de subvention est la prolongation d'une action précédente, expliquez comment elle est censée s'appuyer sur les résultats de l'action précédente.
- Élaborer des étapes spécifiques qui influenceront les pratiques de votre institution financière en matière de communication avec les emprunteurs potentiels pour les informer des produits de prêt verts et de la manière dont ils contribuent à l'adoption de l'EE/ER.

4. Coordination et collaboration

- Décrire les rôles des parties prenantes dans les activités de subvention, y compris d'autres institutions du secteur privé, des citoyens privés et comment vous planifiez de collaborer et coordonner avec eux pour les activités de subvention afin de maximiser la portée, le volume de prêts émis et les résultats du programme de subvention. Décrivez les approches que vous utiliserez.

5. Plan de gestion

- Décrire comment le projet sera géré, la composition et la structure organisationnelle de l'équipe de projet proposée, les rôles et responsabilités, et comment cette structure permettra à votre équipe d'atteindre le volume cible de prêts éligibles que vos institutions devraient émettre pendant la période d'exécution. Inclure des informations sur l'expérience technique et managériale du personnel responsable proposé.

6. Capacité organisationnelle

- Fournir un résumé des principales qualifications et capacités de l'institution financière. Il doit indiquer les capacités de l'institution à émettre le volume proposé de prêts verts, ainsi qu'une infrastructure adéquate pour soutenir le décaissement et la gestion des prêts aux volumes proposés.
- Fournissez une brève description de vos actions/projets actuels et en cours qui ont un lien direct avec l'activité de subvention proposée.
- Fournir les conditions de prêt pour les prêts éligibles, y compris (mais sans s'y limiter) le taux d'intérêt, les exigences de garantie, le délai de grâce, la durée de remboursement, tous autres frais, etc.).

7. Budget, notes budgétaires et coûts raisonnables

- Pour la partie budgétaire, veuillez suivre les instructions données dans l'annexe 2 : Budget et notes budgétaires du formulaire de candidature et les directives disponibles via <https://dgrants.fluxx.io>.
- Plus d'informations sur la façon de structurer les budgets sont disponibles au niveau de la [section 5](#).

5 CONTENU BUDGÉTAIRE DE LA CANDIDATURE

5.1 Budget et conditions de paiement

I. Directives Budgétaires :

Lors de l'élaboration du budget de la FAA, les candidats doivent prendre en compte les éléments suivants :

- Le budget doit être basé sur des étapes/jalons, ce qui signifie que les fonds sont alloués en fonction de la réalisation d'étapes/jalons spécifiques liées à l'émission de prêts verts, comme indiqué dans le « Tableau I. Calendrier des étapes/jalons ».
- Les montants budgétisés doivent être liés à chaque étape et le montant alloués à chaque étape doit correspondre à la somme des coûts réels présentés par l'institution financière pour atteindre cette étape.
 - o Par exemple, pour chaque type de coût lié à l'émission d'un prêt, les candidats doivent établir un montant budgétaire fixe à allouer par prêt émis (la valeur de chaque prêt peut aller jusqu'à 50,000 USD en monnaie locale) et s'assurer que ces budgets présentent des coûts réels et prennent en compte en tenant compte des conditions du marché, des types de prêts et de l'environnement financier de leur institution/banque.
 - o Les candidats doivent également tenir compte du volume de prêts qu'ils proposent, car certains prêts peuvent nécessiter plus de ressources dans certaines catégories budgétaires telles que le temps du personnel et les frais de souscription.
 - Par exemple, pour l'étape d'octroi des premiers 100,000 USD de prêts, le demandeur doit détailler le budget en fonction des coûts requis pour atteindre cet objectif.
- Tous les coûts présentés par les candidats dans leurs budgets doivent être raisonnables et bien documentés au niveau des notes budgétaires. Tous les coûts unitaires estimés doivent être étayés par des preuves pertinentes pour les justifier.
- Les prêts éligibles émis pour financer des services et/ou des équipements d'ER et/ou d'EE ne peuvent pas dépasser 50,000 USD pour chaque prêt.
- L'approche budgétaire, l'alignement avec les jalons, la rentabilité et la capacité organisationnelle seront évalués dans le cadre du processus d'examen des candidatures.
- Le programme Power Tunisia se réserve le droit de négocier et d'approuver les coûts finaux liés à chaque étape.
- Les lignes budgétaires ainsi que les modalités et dates de paiement pour chaque étape seront finalement définies sur la base de la candidature et fixés dans le contrat de subvention.

En outre, les candidats peuvent prendre en compte les éléments de coûts suivants lors de la structuration de leurs budgets basés sur des étapes :

- Coût d'emprunt du capital
- Frais de souscription
- Frais de dossier
- Frais de rapport de crédit (le cas échéant)

- Frais d'évaluation
- Frais de recherche de titre (le cas échéant)
- Frais de notaire
- Frais administratifs
- Frais de marketing
- Dépenses de reporting et de suivi
- Risques et pertes sur prêts

2. Contenu du budget

Le candidat doit :

- Inclure un budget détaillé et réaliste en utilisant le modèle Excel fourni (se référer à l'annexe 2 : Budget et notes budgétaires dans le formulaire de candidature disponible via <https://dgrants.fluxx.io>). Les budgets doivent être préparés en dinars tunisiens et doivent être basés sur les activités décrites dans l'annexe 1 : Proposition technique (via <https://dgrants.fluxx.io>). Le budget ne doit pas inclure les coûts qui ne peuvent pas être directement attribués aux activités proposées.
- Inclure des notes budgétaires détaillées/une clarification des calculs pour chaque poste budgétaire par étape/jalon en suivant le format du modèle fourni (voir annexe 2 : Budget et notes budgétaires dans le formulaire de candidature disponible via <https://dgrants.fluxx.io>). Des documents à l'appui des données relatives aux coûts seront exigés avant l'octroi des subventions.
- Tous les candidats doivent disposer des systèmes financiers et administratifs nécessaires pour rendre compte de manière adéquate des fonds de la subvention, comme indiqué dans les annexes détaillées et les sites web du gouvernement Américain cités en référence.

3. Impôts

Les bénéficiaires doivent se conformer aux exigences du projet en matière de déclaration de la TVA/de la taxe sur les services pour que la TVA/la taxe sur les services applicable soit remboursée.

4. Termes de paiement

Après la sélection des finalistes et pendant la phase de négociation, le programme Power Tunisia travaillera avec les candidats sélectionnés pour finaliser un calendrier d'étapes basé sur leur demande individuelle. Les candidats sont tenus de soumettre un calendrier des étapes de paiement avec leur demande. La valeur totale de tous les jalons sera égale au montant total de la subvention FAA. Le montant final dépendra du nombre et du volume de prêts éligibles décaissés par trimestre et sur la durée de la subvention, le montant maximum du prêt ne devant pas dépasser l'équivalent de 50,000 USD en monnaie locale. Les paiements seront effectués à la fin de chaque étape, en monnaie locale.

Jalon/étape I :

La première étape nécessitera la présentation d'un rapport de démarrage après l'exécution de la subvention et l'achèvement des activités de démarrage. Le rapport de démarrage détaillera les

activités de démarrage et/ou de mise à l'échelle et le plan pour atteindre les étapes suivantes. La valeur de la première étape sera basée sur les coûts réels nécessaires pour atteindre cette étape. Le paiement sera versé pour la première étape après la soumission du rapport de démarrage et la vérification de l'achèvement des activités de démarrage par le programme Power Tunisia. Voir [la section 3.3](#) pour plus de détails sur les exigences en matière de rapports.

Jalon/étape 2-6 :

La valeur de chaque étape ultérieure dépendra du montant des prêts éligibles émis et des coûts réels pour soutenir l'achèvement de cette étape. Afin de recevoir un paiement pour les étapes suivantes, les bénéficiaires devront :

- Fournir des preuves vérifiables des décaissements de prêts.
- Soumettre et obtenir l'approbation des rapports trimestriels. Voir la [section 3.5](#) pour plus de détails sur les exigences en matière de rapports.

Jalon/étape 7 :

La dernière étape nécessitera la soumission du rapport final. Afin de recevoir un paiement pour la dernière étape, les bénéficiaires devront :

- Soumettre et faire approuver le rapport final. Voir la [section 3.5](#) pour plus de détails sur les exigences en matière de rapports.

Le paiement pour ces étapes sera effectué après la soumission des rapports requis, y compris la vérification du déboursement des prêts qualifiés par le Programme Power Tunisia. Si le bénéficiaire n'atteint pas les objectifs liés au nombre et au volume de prêts accordés, Power Tunisia se réserve le droit de déterminer le paiement proportionnel basé sur l'accumulation des coûts pour la valeur du prêt ou de choisir de ne pas émettre de paiement.

6.ÉVALUATION

Power Tunisia a l'intention d'attribuer les subventions résultant de cet appel à candidatures aux bénéficiaires responsables dont la demande est conforme à l'appel à candidatures et représente la meilleure solution après sélection conformément aux critères/facteurs énumérés ici.

Les critères d'évaluation ci-dessous sont présentés par grande catégorie afin que les demandeurs sachent quels sont les domaines qui nécessitent une attention particulière lors de la préparation de la candidature. La définition de chaque critère de sélection est disponible au niveau de la [section 4.C](#)

Critères de sélection des demandes	Points
Contexte/énoncé de besoins	5
But, objectifs et orientation géographique du projet	10
Les activités et leur plan de mise en œuvre	15
Coordination et collaboration	10
Plan de gestion	10
Capacité organisationnelle	30
Budget, notes budgétaires et coûts raisonnables	20
Total des points	100

Chaque candidat doit satisfaire aux critères d'éligibilité pour que sa candidature soit évaluée. Au cours de la procédure d'examen des candidatures, chaque candidat va avoir une note en fonction des critères d'évaluation (voir section 6). Les candidats seront classés de la note la plus élevée à la note la plus basse. Les candidats qui n'atteignent pas le seuil de 70 points ne seront pas pris en considération pour cette subvention.

A) Technique

Power Tunisia évaluera chaque approche technique de manière quantitative sur la base des critères d'évaluation énoncés ci-dessus. Une proposition technique peut être considérée comme inacceptable si elle est incomplète, si elle ne répond pas au champ d'application, si elle ne respecte pas les exigences de format ou si elle est soumise après la date limite.

B) Budget

Le budget proposé sera analysé dans le cadre du processus de sélection des candidatures. Les candidats doivent noter que les budgets doivent être détaillés pour démontrer qu'ils sont raisonnables et complets, et que les candidatures comprenant des informations budgétaires jugées non-raisonnables, incomplètes ou basées sur une méthodologie qui n'est pas adéquatement soutenue peuvent ne pas être acceptées.

1) **Caractère raisonnable.** Le programme USAID Power Tunisia déterminera le caractère raisonnable sur la base de l'expérience du programme USAID Power Tunisia pour des articles ou services similaires, ce qui est disponible sur le marché, et/ou d'autres offres concurrentielles.

- 2) **Exhaustivité.** Un budget détaillé par poste, des notes budgétaires, des hypothèses et des annexes qui expliquent clairement comment les montants estimés ont été obtenus doivent étayer de manière adéquate le budget du demandeur. Le Programme USAID Power Tunisia peut demander des informations complémentaires dans la mesure nécessaire pour déterminer si les coûts sont justes et raisonnables.

7. RÉFÉRENCES, TERMES ET CONDITIONS

7.1 Références (choisir dans la liste ci-dessous, le cas échéant)

- Les règlements du gouvernement américain qui régissent cette subvention se trouvent sur les sites web suivants :
<http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303.pdf>
<https://www.acquisition.gov/far/html/FARTOCP31.html>
https://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?tpl=/ecfrbrowse/Title02/2cfr200_main_02.tpl
- Dispositions requises pour l'attribution d'un montant fixe à des organisations non gouvernementales :
 - (1) Dispositions obligatoires à partir de :
<https://www.usaid.gov/ads/policy/300/303mat>.
 - (2) Inclure UNIQUEMENT les dispositions "requises, le cas échéant" de :
<https://www.usaid.gov/ads/policy/300/303mat>.

7.2 Termes et conditions

- La soumission de cet appel à candidatures ne garantit pas l'octroi d'une subvention.
- Deloitte se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'accorder une subvention sur la base de l'examen initial des candidatures sans discussion.
- Deloitte peut choisir, à sa seule discrétion, d'accorder une subvention pour une partie des activités prévues dans l'appel à candidatures.
- Deloitte peut choisir, à sa seule discrétion, d'accorder une subvention à plus d'un bénéficiaire pour des parties spécifiques des activités de l'appel à candidatures.
- Deloitte peut exiger des candidats présélectionnés la soumission d'une deuxième ou d'une troisième de candidatures, sous la forme d'une présentation orale ou d'une réponse écrite, basée sur une étendue des travaux plus spécifique et détaillée que celui de l'appel à candidatures initial.
- Deloitte a le droit, à sa seule discrétion, d'annuler un appel à candidatures ou d'annuler une attribution avant la signature d'un contrat en raison de tout changement dans l'orientation du client de Deloitte (le gouvernement américain), qu'il s'agisse d'un financement ou d'un programme, ou pour la seule convenance de Deloitte.
- Deloitte se réserve le droit de renoncer à tout écart par rapport aux exigences du présent appel à candidatures qui, à la seule discrétion de Deloitte, n'est pas considéré comme un défaut important nécessitant un rejet ou une disqualification, ou lorsqu'une telle renonciation favorisera une concurrence accrue.
- Si un candidat souhaite contester une décision de Deloitte au cours de la procédure d'appel à candidatures, y compris l'attribution, l'offrant doit soumettre un recours écrit à Deloitte, y compris toutes les preuves pertinentes et matérielles à l'appui de sa position. Deloitte examinera alors le recours écrit et rendra une décision finale dans un délai de quinze (15) jours ou indiquera qu'un délai supplémentaire est nécessaire.

Contrat de subvention

Un accord de subvention comprendra la description approuvée du projet, le budget approuvé, les conditions de paiement, les exigences de suivi et les dispositions pertinentes. Une fois signé, il constitue un accord juridiquement contraignant entre Deloitte (au nom de Power Tunisia) et

l'organisation bénéficiaire. Une fois l'accord de subvention signé, il ne peut être modifié sans l'approbation écrite préalable de Deloitte (au nom de Power Tunisia).

Décaissement du montant de subventions et gestion financière

Les subventions seront versées en Devis locale et transférées uniquement par le biais de transactions bancaires.

Rapports

La convention de subvention détaillera les exigences en matière de rapports. Les bénéficiaires doivent être prêts à respecter le calendrier et les exigences en matière de rapports, tant pour les activités de programmation que pour le suivi financier.

Contrôle

Le personnel du programme Power Tunisia surveillera la performance du programme. Deloitte et USAID se réservent le droit d'examiner les aspects financiers, les dépenses et tous les documents pertinents à tout moment pendant la période du projet et pendant trois ans après l'achèvement du projet et la clôture. Tous les reçus originaux doivent être conservés pendant trois ans après la clôture officielle du projet.

Dépôts tardifs, modifications et retraits de demandes

À la discrétion de Deloitte, toute demande reçue après la date et l'heure exactes spécifiées pour la réception peut ne pas être prise en considération, à moins qu'elle ne soit reçue avant l'attribution du marché et qu'il ait été déterminé par Deloitte que la réception tardive était due uniquement à une mauvaise manipulation de la part de Deloitte après réception dans ses bureaux.

Les demandes peuvent être retirées par notification écrite envoyée par courrier électronique et reçue à tout moment avant l'attribution du marché. Les demandes peuvent être retirées en personne par un vendeur ou son représentant autorisé, à condition que l'identité du représentant soit connue et que le représentant signe un accusé de réception de la demande avant l'attribution.

Fausse déclarations dans l'offre

Les vendeurs doivent fournir des informations complètes, exactes et exhaustives, conformément au présent appel à candidatures et à ses annexes.

Certification de la détermination indépendante du prix

(a) L'offrant atteste que...

(1) Les prix figurant dans la présente offre ont été déterminés de manière indépendante, sans consultation, communication ou accord avec un autre offrant, y compris, mais sans s'y limiter, avec des filiales ou d'autres entités dans lesquelles l'offrant détient une participation ou d'autres intérêts, ou avec un concurrent, concernant (i) ces prix, (ii) l'intention de soumettre une offre, ou (iii) les méthodes ou facteurs utilisés pour calculer les prix proposés ;

(2) Les prix indiqués dans la présente offre n'ont pas été et ne seront pas sciemment divulgués par l'offrant, directement ou indirectement, à tout autre offrant, y compris, mais sans s'y limiter, aux filiales ou autres entités dans lesquelles l'offrant détient une participation ou d'autres intérêts, ou à tout concurrent avant l'ouverture des plis (dans le

cas d'un ADD scellé) ou l'attribution du contrat (dans le cas d'un ADD négocié ou concurrentiel), sauf si la loi l'exige ; et

(3) L'offrant n'a pas tenté ou ne tentera pas d'inciter une autre entreprise ou un autre individu à soumettre ou à ne pas soumettre une offre dans le but de restreindre la concurrence ou d'influencer l'environnement concurrentiel.

(b) Chaque signature apposée sur l'offre est considérée comme une certification par le signataire que celui-ci...

(1) qu'il est la personne, au sein de l'organisation de l'offrant, chargée de déterminer les prix proposés dans la présente offre ou demande, et qu'il n'a pas participé et ne participera pas à des actions contraires aux points (a)(1) à (a)(3) ci-dessus ; ou

(2) (i) a été autorisé, par écrit, à agir en tant qu'agent des mandants de l'offrant en certifiant que ces mandants n'ont pas participé et ne participeront pas à des actions contraires aux points (a)(1) à (a)(3) ci-dessus ; (ii) en tant qu'agent autorisé, certifie que les mandants de l'offrant n'ont pas participé et ne participeront pas à une action contraire aux points (a)(1) à (a)(3) ci-dessus ; et (iii) en tant qu'agent, n'a pas personnellement participé et ne participera pas à une action contraire aux points (a)(1) à (a)(3) ci-dessus.

(c) L'offrant comprend et accepte que...

(1) La violation de cette certification entraînera la disqualification immédiate et sans recours de cet appel à candidatures et pourra entraîner la disqualification d'appels à candidatures ultérieurs ; et

(2) La découverte d'une violation après l'attribution du marché à l'offrant entraînera la résiliation du marché pour défaut.

Dispositions générales

Deloitte est tenu de respecter les dispositions de la loi américaine sur l'aide à l'étranger (United States Foreign Assistance Act) et d'autres lois et règlements américains. Le programme de subvention de Power Tunisia sera administré conformément aux politiques et procédures de Deloitte ainsi qu'aux règlements de l'USAID pour les bénéficiaires non gouvernementaux américains ou aux règlements de l'USAID pour les bénéficiaires non gouvernementaux américains. Il s'agit notamment de :

1. Enregistrement des avis de partenaires de mise en œuvre (IPN)

Le demandeur reconnaît l'obligation de s'enregistrer sur le portail IPN si une subvention lui est attribuée à la suite de cet appel à candidatures et de recevoir les modifications bilatérales universelles de cette subvention ainsi que les avis généraux via le portail IPN. Le portail IPN est situé à l'adresse <https://sites.google.com/site/usaidipnforassistance/>. Les étapes détaillées sont indiquées à l'article M9 des Dispositions standard obligatoires pour les subventions d'un montant fixe accordées à des organisations non gouvernementales par l'ADS 303mat, qui est annexé à cet appel à candidatures.

2. Taux indirects

Les taux indirects tels que les frais généraux, les frais de structure et les frais généraux et administratifs qui n'ont pas été approuvés par une agence gouvernementale américaine dans le cadre d'un accord négocié sur les taux de coûts indirects) sur les taux de coûts indirects négociés ne peuvent pas être imputés à cette bourse. Tous les coûts imputés au projet doivent être directement liés à la mise en œuvre du projet.

3. Activités qui ne seront pas prises en considération pour le financement

Conformément aux conditions susmentionnées, les programmes qui entrent dans les catégories suivantes ou qui indiquent qu'ils pourraient participer à l'une des catégories suivantes seront automatiquement disqualifiés :

- Activités liées à la promotion de partis politiques spécifiques.
- Les projets de reconstruction ou de réhabilitation de bâtiments qui ne sont pas accompagnés de plans d'utilisation et d'entretien par une large communauté.
- Distribution de l'aide ou des fonds d'urgence/humanitaire.
- Les manifestations ou activités religieuses qui promeuvent une foi particulière.
- Activités commerciales à but lucratif qui profitent à un petit groupe sélectionné, plutôt que d'offrir des possibilités accrues à l'ensemble de la communauté.
- Dépenses opérationnelles non liées.

4. Biens et services interdits

Le bénéficiaire ne doit en aucun cas acheter l'un des articles suivants dans le cadre de cette bourse, car ces articles sont exclus par la loi sur l'aide à l'étranger (Foreign Assistance Act) et d'autres lois qui régissent le financement de l'USAID. Les programmes dont il s'avère qu'ils effectuent des transactions dans l'un ou l'autre de ces domaines seront disqualifiés :

- Équipement militaire ;
- Matériel de surveillance ;
- Produits et services destinés à soutenir les activités de la police ou d'autres services chargés de l'application de la loi ;
- Matériel et services liés à l'avortement ;
- Produits de luxe et équipements de jeu ; et
- Matériel de modification des conditions météorologiques.

5. Biens soumis à restrictions

Les coûts suivants sont limités par l'USAID et nécessitent l'approbation préalable de Deloitte et de l'USAID :

- Produits de base agricoles ;
- Véhicules à moteur ;
- Produits pharmaceutiques ;
- Pesticides ;
- Engrais ;
- Matériel usagé ; et
- Biens excédentaires appartenant au gouvernement américain.

6. Certifications pour les bénéficiaires non gouvernementaux non américains

Les certifications standard suivantes pour les subventions et les sous-traitants sont exigées par Deloitte et l'USAID :

- Assurance de conformité aux lois et règlements régissant la non-discrimination dans les programmes bénéficiant d'une aide fédérale (cette assurance s'applique aux organisations gouvernementales non américaines, si une partie du programme est réalisée aux États-Unis) ;
- Certification concernant le lobbying (22 CFR 227) ;
- Interdiction de l'assistance aux trafiquants de drogue pour les pays et les personnes couverts (ADS 206, Interdiction de l'assistance aux trafiquants de drogue) ;

- Certification concernant le financement du terrorisme ;
- Certification du bénéficiaire ;
- Respect des lois anticorruption.
- Une copie complétée de la déclaration de l'organisation concernant une dette fiscale en souffrance ou une condamnation pénale pour crime ; et
- Certification relative à la traite des personnes.